

L'établissement formateur et/ou apprenant

Les 12 compétences des PCP, MAF, tuteurs, professeurs référents

Ces 12 compétences ont été définies par un groupe de travail Formiris composé de formateurs, animateurs formateurs, chefs d'établissement, responsables de formation de Formiris, chargé d'élaborer un cahier des charges de la formation des PCP, MAF, tuteurs, professeurs référents. Le travail s'est effectué durant l'année 2007-2008. Les éléments ci-dessous sont un extrait de ce travail.

Exposé des motifs

L'arrêté du 19 Décembre 2006 sur le cahier des charges des IUFM redéfinit les conditions de la formation initiale des maîtres et conduit à en repenser son organisation. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un nouveau continuum de formation de cinq années, de la pré-professionnalisation aux premières années de titularisation, les exigences d'une formation en alternance et le rôle de chaque établissement comme "établissement formateur" changent les rapports entre les établissements et les instituts de formation et nécessitent de revisiter les compétences attendues des formateurs de terrain et par conséquent leur formation. C'est l'objet de ce document.

Rappel des missions des personnes accompagnant les entrants dans le métier

- **Accueil et engagements réciproques**

« L'accueil constitue un moment important de l'entrée dans l'Education nationale et dans le métier. Il contribue fortement à construire les premières représentations de l'Institution, de l'établissement, des collègues. L'accueil aura pour finalités, d'une part de montrer au stagiaire qu'il est attendu et bienvenu dans la communauté éducative, d'autre part de favoriser son intégration dans l'établissement et dans les équipes pédagogiques. Il paraît souhaitable d'aider le stagiaire en le familiarisant avec l'établissement (configuration, organisation, réglementation), l'introduisant dans les équipes constituées, mettant à sa disposition le matériel, les outils et les dossiers disponibles (programmes officiels, instructions, manuels, projet pédagogique, dossiers documentaires, ressources didactiques et notamment informatiques...). » (définition selon IUFM d'Orléans)

A ajouter la culture de l'établissement et le projet d'établissement. »

- **Formation et accompagnement**

« Le conseiller pédagogique est un formateur de terrain qui accompagne le stagiaire dans ses premières expériences professionnelles pour l'aider à adopter une posture d'enseignant et à acquérir les compétences, les démarches et les outils pour enseigner : modalités d'apprentissage, gestion de la classe, traitement de l'erreur, évaluation, attitude réflexive. Le conseiller n'a pas pour mission d'imposer une méthode, une démarche, des contenus, mais d'aider le stagiaire à devenir un professionnel réflexif qui détermine, en fonction des élèves, des objectifs retenus et des contraintes des programmes, les contenus et les modalités d'enseignement mises en œuvre et qui sait analyser l'efficacité de son action pour opérer des réajustements. »

- **Observation**

« Ceci nécessite, entre le professeur stagiaire et son conseiller, un travail en commun selon trois modalités. Des observations réciproques de séquences. Le professeur stagiaire assiste à des cours assurés par son tuteur. Lors de ces observations, il repère les références au programme, les objectifs poursuivis, les démarches et les situations d'apprentissage mises en œuvre ainsi que la prise en compte des élèves dans leur diversité. Inversement, le conseiller pédagogique se rend dans la (les) classe(s) du professeur stagiaire. La présence du conseiller s'impose d'elle-même et fait partie du contrat. Elle permet notamment d'accompagner le stagiaire durant les premières semaines d'exercice en répondant à ses questions urgentes et en facilitant la prise en main des classes qui lui sont confiées. Par la suite, elle accompagne, en la régulant, l'acquisition des compétences professionnelles essentielles. »

- **Aide et conseil**

Des temps d'analyse en commun portant sur les séquences observées par le conseiller ou le professeur stagiaire, les démarches mises en œuvre, l'identification des problèmes ou des difficultés et un bilan des compétences mises en œuvre

- **Evaluation**

« Le conseiller pédagogique participe à l'évaluation finale de la formation du professeur stagiaire en transmettant à l'IUFM un bulletin d'appréciation dont un exemplaire est remis au stagiaire au cours d'un entretien permettant d'opérer un bilan du stage en responsabilité. Ce bulletin constitue l'une des pièces qui seront examinées par les membres du jury d'évaluation des stages, de la commission d'évaluation de la formation et des jurys d'Examen de Qualification Professionnelle. C'est donc un document qui avec d'autres, sert à décider de l'embauche ou non de la personne. Le bulletin décrit de manière concise les

travaux effectués par le stagiaire, il évoque son implication dans le stage et procède, en relation avec le référentiel (voir document joint), à un bilan de compétences précisant les acquis et indiquant de manière explicite les domaines à consolider et les qualités professionnelles qui sont encore à construire. Il précise notamment les compétences du professeur stagiaire dans l'utilisation pédagogique des TICE. Par ailleurs, le conseiller peut être amené suite à l'observation de séquences durant lesquelles le stagiaire aura utilisé les nouvelles technologies, à valider, sur la fiche présentée par ce dernier, du C2i2e. Le conseiller peut être amené à participer à l'un des jurys ou commissions de validation de la formation : jury de soutenance du mémoire professionnel, jury de validation des enseignements, jury de validation du stage ou sous-commission de validation de la formation. »

A cette évaluation de type normatif, le groupe souhaite ajouter les évaluations diagnostiques et formatives.

- **Co-construction de situations professionnelles**

« Des phases de travail collectif pour aider le stagiaire à organiser son enseignement, à concevoir et à préparer des séquences ainsi qu'à élaborer des exercices d'évaluation. »

Exemples : préparations de séquences, de réunions de parents, de conseils de classe, préparation de projets éducatifs et pédagogiques etc..

Objectifs de formation des PCP, MAF, tuteurs, professeurs référents

Faire évoluer les personnes dans le développement des 12 compétences suivantes :

COMPETENCES	
1	adopter une posture éthique et responsable
2	adapter sa posture à différentes situations professionnelles (enseigner, accompagner, conseiller, évaluer)
3	travailler en équipe et en coopération avec différents partenaires dans le cadre de sa mission
4	activer et transmettre ses connaissances sur les référentiels du métier d'enseignant, les parcours de formation, l'institution ses instances et son projet), l'établissement (son organisation et son projet), l'évolution du système éducatif, le développement de l'enfant et de l'adolescent
5	participer à des projets d'innovation et de recherche
6	Apprendre à se connaître, analyser sa propre pratique d'accompagnateur et d'enseignant et se donner un projet de formation
7	développer une écoute professionnelle en vue de repérer les besoins professionnels du professeur accompagné
8	conduire différents types d'entretien (aide, conseil, explicitation, régulation) et en respecter le cadre
9	avoir une bonne maîtrise des méthodes de conduite de classe et de pédagogie différenciée, les didactiques disciplinaire et interdisciplinaire en relation avec les TICE
10	élaborer différents dispositifs d'observation en fonction des objectifs à atteindre
11	connaître et utiliser différents cadres d'analyse de pratiques
12	rédiger différents types d'écrits professionnels et les communiquer sous différents types de support

Contact : Monique Lafont, Formiris mlafont@formiris.org